

## LA VILLE DE QUÉBEC

### *Règlement RVQ 978*

### ORDONNANCE NO DTB31

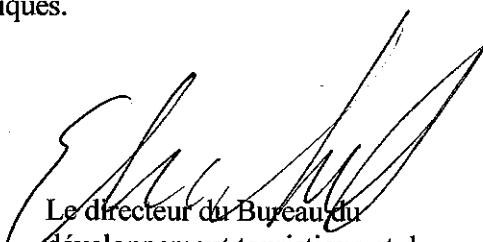
#### **Concernant le bruit dans le cadre du « Festival international de musiques militaires de Québec »**

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 35 du Règlement sur le bruit, R.V.Q. 978, et du paragraphe 2° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

Les spectacles musicaux et animations en arts de la rue lors de l'événement « *Festival international de musiques militaires de Québec* » sont autorisés du 23 au 28 août 2011, entre 11 heures et 22 heures trente, aux endroits suivants :

- sur la rue Saint-Jean;
- devant le monument Champlain;
- au kiosque Victoria (terrasse Dufferin);
- la place George-V;
- la place Royale
- différentes rues du Vieux-Québec lors du défilé des musiques.

Édictée à Québec, ce 11 août 2011



Le directeur du Bureau du  
développement touristique et des  
grands événements,

Québec, le 11 août 2011

Étienne talbot

**LA VILLE DE QUÉBEC**

**Règlement VQC-5 et ses amendements**

**ORDONNANCE NO DTC24**

***Concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre du « Festival international de musiques militaires de Québec »***

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 24 du Règlement concernant le commerce sur le domaine public, VQC-5, de l'ancienne Ville de Québec, et du paragraphe 1° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

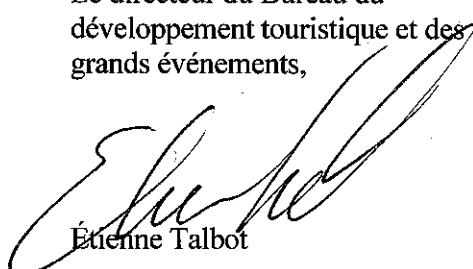
Dans le cadre du « Festival international de musiques militaires de Québec », le promoteur est autorisé à vendre des produits dérivés, du 23 au 28 août 2011, de 11 h à 22 h 30, à la place George V.

Édictée à Québec, ce 11 août 2011

Le directeur du Bureau du  
développement touristique et des  
grands événements,

Québec, le 11 août 2011

Etienne Talbot



**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC  
LORS DE LA TENUE DU FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE MUSIQUES MILITAIRES DE QUÉBEC SE TENANT  
DU 23 AOÛT AU 28 AOÛT 2011**

**NUMÉRO: 2011-A1-067**

**ACTIVITÉ:** Cérémonie d'ouverture.

**ACTIONS À PRENDRE:** Interdire le stationnement - remorquage de 8 h à 23 h, le mercredi 24 août 2011.

Aménager à double sens de circulation.

**LOCALISATION:** Place George-V Est.

---

**ACTION À PRENDRE:** Interdire le stationnement - remorquage de 16 h à 23 h 59, le mercredi 24 août 2011.

**LOCALISATION:** Place George V Ouest du côté est.

---

**ACTION À PRENDRE:** Interdire le stationnement - remorquage de 8 h le 24 août, à 23 h 59 le 29 août 2011.

**LOCALISATION:** Wilfrid-Laurier entre Place George V Est et Place George V Ouest.

---

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC  
LORS DE LA TENUE DU FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE MUSIQUES MILITAIRES DE QUÉBEC SE TENANT  
DU 23 AOÛT AU 28 AOÛT 2011**

**ACTIVITÉ:** Défilé des fanfares.

**ACTION À PRENDRE:** Interdire le stationnement - remorquage et la circulation de 12 h à 18 h, le samedi 27 août 2011 (remis au lendemain en cas de pluie).

**LOCALISATIONS:**

- Avenue Wilfrid-Laurier, de place George-V Est à l'avenue Taché.
- Avenue Taché, entre l'avenue Wilfrid-Laurier et la Grande Allée Est.
- Grande Allée Est et rue Saint-Louis, de l'avenue Taché à la rue du Fort.
- Rue du Fort, de la rue Saint-Louis jusqu'à la rue De Buade.
- Rue Sainte-Anne, entre les rues du Fort et du Trésor.
- Rue De Buade, entre la rue du Fort et la rue des Jardins.
- Rue du Trésor entre les rues Sainte-Anne et Saint-Louis.
- Rue des Jardins, entre la côte de la Fabrique et la rue Sainte-Anne.
- Côte de la Fabrique, entre la rue des Jardins et Pierre-Olivier Chauveau.

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC  
LORS DE LA TENUE DU FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE MUSIQUES MILITAIRES DE QUÉBEC SE TENANT  
DU 23 AOÛT AU 28 AOÛT 2011**

**ACTION À PRENDRE:** Interdire le stationnement - remorquage de 12 h à 16 h le samedi 27 août 2011 (remis au lendemain en cas de pluie).

**LOCALISATIONS:** -Rue D'Auteuil du côté Est entre les rues Saint-Louis et Sainte-Anne.

---

**ACTION À PRENDRE:** Aménager à double sens de circulation de 13 h 30 à 16 h le samedi 27 août 2011 (remis au lendemain en cas de pluie).

**LOCALISATIONS:** -Rue D'Auteuil entre les rues Saint-Louis et Sainte-Anne.

---

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC  
LORS DE LA TENUE DU FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE MUSIQUES MILITAIRES DE QUÉBEC SE TENANT  
DU 23 AOÛT AU 28 AOÛT 2011**

**ACTIVITÉ:** Cérémonie de clôture

**ACTIONS À PRENDRE:** Interdire le stationnement – remorquage de 18 h à 23 h 59, le dimanche 28 août 2011.

Aménager à double sens de circulation.

**LOCALISATION:** Place George-V Est

---

**ACTION À PRENDRE:** Interdire le stationnement - remorquage de 18 h à 23 h 59, le dimanche 28 août 2011.

**LOCALISATION:** Place George V Ouest du côté est.

---

Division des travaux publics  
Section du stationnement  
et de la signalisation

2011-08-11.